

# Chasse.



## ils ont dit...

Chasse, ils ont dit... n°34 bis - Directeur de la publication : J.-P. Rioult - Tél. rédaction : 04 72 24 48 10 - Fax 04 72 24 48 19

## Conseil municipal du 5 février 2009 :

### le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2009

#### I) LE CONTEXTE GÉNÉRAL

- Une hausse des prix de 1 % sur l'ensemble de l'année 2008. Après une forte accélération de l'inflation en cours d'année 2008, la récession, synonyme de ralentissement de l'activité économique, a pesé sur l'évolution des prix en fin d'année.
- Une revalorisation applicable aux valeurs locatives, en 2009, pour les propriétés bâties de 2,5 % et pour les propriétés non bâties de 1,5 %.
- Une revalorisation de la dotation attribuée par l'État aux communes (Dotation Globale de Fonctionnement) vraisemblablement limitée à 1 voire 1,5 % en dépit de l'augmentation de la population (5 032 hab.).

#### II) LES DISPOSITIONS LOCALES

##### **2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Plusieurs dispositions prises par la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois méritent d'être précisées à l'occasion de l'élaboration du Budget primitif communal 2009 :

**Ordures ménagères et fiscalité.** En 2008, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) prélevée par la CAPV sur les habitants de la commune payant un foncier bâti a connu une augmentation de 14 %. En 2009, cette progression devrait être limitée à 8 % au maximum.

**Dotations.** Les sommes versées à la Commune en 2009 par la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois devraient être sensiblement les mêmes qu'en 2008 :

- 3 208 000 €, au titre de la Dotation de Compensation ;
- 119 000 €, au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

Cette non-progression n'est pas sans conséquences dans l'équilibre de nos comptes.

##### **2.2. SECTION D'INVESTISSEMENT**

Plusieurs dossiers ou projets municipaux doivent être pris en compte pour l'élaboration du budget 2009 de la Commune.

#### **⇒ ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES ET REVENTES DE TERRAINS**

**Vente à la société Biomatech.** L'acquisition par cette société des terrains situés au quartier de la Gare, nécessaires à son extension, aura finalement lieu au début de l'année 2009, pour un prix d'environ 250 000 €.

**Vente de l'ancienne propriété Dal-Gobbo.** Le montant de la recette escomptée et approuvée par délibération du Conseil municipal est de 210 000 €.

**Quartier du Château.** L'Opac 38 a versé à la Commune les 96 274 € correspondant à la vente des terrains préalable à la construction en cours des 10 logements adaptés. La Commune reste dans l'attente des 33 000 € de la société Dauphilogis.

**Revente de garages place Joseph-Domevne.** Cette opération doit rapporter 17 000 € à la Commune ; elle sera formalisée en 2009.

**Revente de terrains dans la zone d'activités de la Saulaie.** Cette vente devrait rapporter environ 100 000 € de recettes au budget communal.

**Acquisition par la Commune de la propriété Marmey, rue de la Convention.** Elle porte sur une dépense de 17 000 € inscrite au Budget primitif 2009.

**Aménagement de l'entrée de la zone industrielle de l'Islon.** Cette opération est évaluée à 262 000 € (acquisition du fonds de commerce du « Stop Bar » et des murs du café-restaurant), avec un fonds de concours de 86 000 € de la CAPV et une subvention de 60 000 € attendue sur les fonds parlementaires.

#### **⇒ ACQUISITIONS DE MATÉRIELS**

Plusieurs programmes importants sont à prévoir en 2009 :

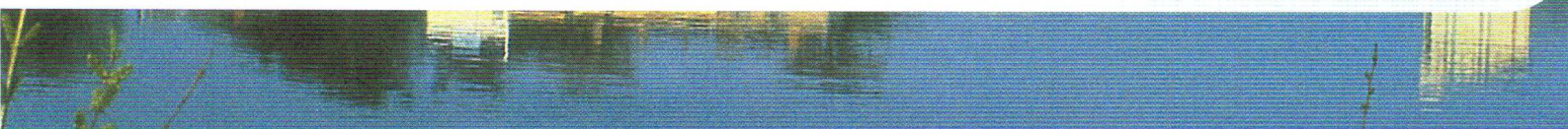
- l'adjonction de mobilier consécutive à l'extension du restaurant scolaire et l'acquisition de matériels, en cas d'extension de la cuisine dès 2009 ;
- l'acquisition d'un nouveau mobilier et de nouveaux équipements suite à la rénovation du centre social ;
- le projet d'acquisition de tribunes escamotables pour la salle Jean-Marion (à l'étude).

#### **⇒ TRAVAUX DE BÂTIMENTS**

**Réhabilitation du Centre social de Chasse-sur-Rhône.** Le montant global des crédits à ouvrir en 2009 pour cette opération s'élève à 410 000 € TTC. En recettes, le Conseil général de l'Isère a attribué une première subvention de 22 500 € et une aide de la CAF de Vienne a été sollicitée.

**Extension et réhabilitation du Restaurant scolaire Joseph-Domevne.** Une enveloppe de 420 000 € doit être affectée, sur le budget 2009, à l'extension en cours de réalisation. La 2<sup>e</sup> tranche de travaux (réhabilitation du bâtiment existant et extension de la cuisine) a un coût global de 422 000 € TTC. La Commune a sollicité une aide complémentaire du Département de l'Isère pour cette seconde tranche.

**Travaux divers dans les bâtiments communaux.** La réfection complète de la façade du bâtiment des instituteurs avec reprise des balcons reste d'actualité, pour un coût estimé à 30 000 €.



**Étude de construction d'un futur local pour l'ensemble des services techniques, par le cabinet ASUR.** La somme à provisionner sur 2009 est de 10 000 € environ.

### ➤ TRAVAUX DE VOIRIES

**Les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la CAPV.** Ils concernent d'abord les réfections et améliorations habituelles de voirie (enveloppe annuelle d'environ 80 000 €).

Pour l'année 2009, sont également prévus :

- la poursuite de l'aménagement de la rue du 8 Mai ;
- le financement par la Commune d'un mur de soutènement en haut du chemin des Roches, pour un montant de 27 000 €.

**Les travaux sur les voiries départementales.** La réalisation des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> tranches de travaux d'aménagement de la RD 36, avenue François-Mitterrand, doit impérativement avoir lieu en 2009, si l'on veut conserver l'enveloppe de 73 000 € attribuée, pour cette opération, par le Conseil général de l'Isère. Le montant global de ces travaux est évalué à 180 000 € TTC.

### ➤ TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU

- Des reliquats d'opérations portant sur le programme de travaux 2008 devront être réglés en 2009, pour un montant de 123 000 € TTC.
- Un important programme d'adduction d'eau est prévu sur l'année 2009 : rue Blaise-Pascal, rue Aristide-Briand, chemin de Limon et aux Estournelles, pour un montant de 560 000 € TTC.
- Des travaux doivent être engagés pour le renforcement d'un système de chloration et l'alimentation électrique et téléphonique du réservoir haut service de Révolière et Léchère.
- Des travaux de raccordement des nouveaux immeubles des cités Berquet sont en cours, pour un montant de 41 000 € TTC.

### ➤ TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les opérations suivantes devraient être réalisées en 2009, pour un montant global estimé entre 250 000 et 300 000 € :

- réfection et/ou extension de l'éclairage public à Chatanay, rue du Champ du Roy et route de Givors ;
- reprise de l'éclairage public du lotissement Saint-Martin (montée des Genêts) ;
- mise en lumière du bâtiment du Château (35 000 €) et du clocher de l'église (20 000 €).

### ➤ TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

En 2009, la Commune doit payer au SE 38, maître d'ouvrage, la 2<sup>e</sup> partie de sa participation pour 3 opérations de ce type :

- rue du 8 Mai, pour 14 377,50 € (travaux en cours) ;
- à Trembas, pour 24 855 € (travaux réalisés) ;
- route de Vienne, pour 20 850 € (travaux à venir).

### ➤ AMÉNAGEMENT DE QUARTIERS

Plusieurs opérations s'inscrivent en perspective dans l'élaboration du budget communal 2009 :

#### Quartier de la Gare.

- La Commune a approuvé une participation au financement de l'opération pour un montant annuel de 400 000 €. Les acquisitions Estatof, Dutron et Grandjean, qui auront lieu en 2009, permettront la construction de nouveaux immeubles.
- La Commune a demandé à RFF de prévoir dès à présent l'extension du premier parking aménagé devant la gare SNCF. Le dossier devra être déposé cette année, pour une réalisation des travaux prévue en 2010 ou 2011.

#### Quartier des Barbières.

- En 2009, vont être aménagés des jardins partagés. Le coût des travaux s'établit à 300 000 € TTC.

Une subvention de 70 000 € a été accordée à la Commune par la Région Rhône-Alpes pour cette opération.

- Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, une subvention de 60 000 € pourrait être attribuée à la Commune par le Conseil régional pour des travaux d'aménagement à l'intérieur du quartier des Barbières (jeux et éclairage public).

#### Cités Berquet.

Parallèlement à la construction des deux immeubles de 30 logements réalisés par la société ICF, la Commune a lancé plusieurs chantiers :

- des travaux d'adduction d'eau réalisés par l'entreprise EHTP, pour un montant de 50 000 € TTC ;
- des travaux d'établissement de plateforme réalisés par l'entreprise Molina, pour un montant de 18 500 € TTC ;
- des travaux d'assainissement réalisés par l'entreprise TPCF, pour un montant de 187 000 € TTC ;
- les travaux de viabilisation des nouveaux immeubles, réalisés par l'entreprise MDTP, pour un montant de 41 000 € TTC ;
- la réalisation du reste des viabilisations, en particulier l'achèvement de la nouvelle voirie qui sera le prolongement de la rue des Victimes du Bombardement, pour un coût de 800 000 € TTC.

L'opération bénéficie des financements suivants :

- l'Immobilière des Chemins de Fer, pour un montant forfaitaire de 300 000 € ;
- la CAPV, pour un montant prévisionnel de 405 000 € TTC ;
- le Fonds d'Aménagement Urbain (à déterminer) ;
- le Conseil régional Rhône-Alpes, pour un montant de 100 000 € ;
- le Conseil général de l'Isère, pour un montant de 38 000 €.

### ➤ VIDÉOPROTECTION

- En 2008, un système de vidéoprotection a été installé dans la commune, avec une unité centrale et un système Wi-Fi permettant de raccorder les 4 caméras.
- En 2009, ce système doit être complété et relié à la brigade de gendarmerie de Chasse-sur-Rhône. Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de l'État qui pourrait couvrir la plus grande partie du coût de cette 2<sup>e</sup> tranche de travaux (96 000 € sur un total de 120 000 € environ).
- Des études complémentaires ont par ailleurs été commandées afin de s'assurer de la fiabilité du système.

### ➤ FISCALITÉ

Malgré les transferts de compétences imposés aux collectivités par l'État, les taux d'imposition du Département de l'Isère et de la Région Rhône-Alpes ne devraient pas progresser en 2009.

Pour ce qui concerne la Commune de Chasse-sur-Rhône, plusieurs nécessités, parfois contradictoires, devront être conjuguées, lors de l'élaboration du budget 2009, pour faire face à la crise qui touche une grande partie de la population :

- conserver des services à la population conséquents, en particulier dans le domaine social, pour faire face aux répercussions de cette crise sur les personnes les plus démunies ;
- conserver un volume d'investissement suffisant pour que le volume d'activité offert aux entreprises reste au moins stable ;
- conserver un autofinancement suffisant de la section d'investissement malgré l'augmentation des charges de fonctionnement ;
- ne pas accroître de façon inconsidérée la pression fiscale sur les Chassères.